



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

Registered Office/Siège

Social :
39, rue Victor Massé
F-75009 Paris/France

<http://www.fems.net>

Presidency:

Dr. Claude Wetzel
Hôpitaux Universitaires
F-67098 Strasbourg/France
Tel +33 3 88 12 70 75 ou 76
GSM +33 6 60 55 56 16
Fax +33 3 88 12 70 74
claudewetzel@chru-strasbourg.fr

Permanent Secretariat:

Mrs Brigitte Jencik
Rue Guimard 15
B-1040 Brussels/Belgium
Tel. +32 2 736 60 66 NEW
Fax +32 2 732 99 72 NEW
e-mail: info@fems.net

Date :	31 janvier 2011	Document:	F11-011 FR
Title:	Cour européenne des droits de l'homme / Bilan 2010		
Authors:	DNA, Anne-Camille BECKELYNCK		



Vendredi 28 janvier 2011

Cour européenne des droits de l'homme / Bilan 2010

Le siphon s'élargit

Grâce à une réforme très attendue, la Cour européenne des droits de l'homme a pu, l'an dernier, traiter plus d'affaires que les années précédentes. Mais l'accumulation des dossiers en attente se poursuit.

Au bureau central de la Cour, qui reçoit le courrier, le rythme n'a pas faibli l'an dernier.

Ce soir, Jean-Paul Costa pourra présider sa dernière rentrée solennelle avec un certain soulagement. Le président de la Cour européenne des droits de l'homme, qui quittera ses fonctions en novembre, pourra s'enorgueillir d'un chiffre positif : en 2010, ses services ont pu clore 17 % de procédures de plus que l'an dernier «et ce sans ressources financières ou humaines supplémentaires», a-t-il souligné hier en présentant le bilan 2010 de l'activité de la Cour.

139 650 requêtes en attente, contre 119 300 en 2009 et 97 300 en 2008

Cette progression est à mettre au crédit d'une réforme attendue de longue date : le 1er juin dernier est entré en vigueur le protocole 14, que la Russie, championne des condamnations à Strasbourg, avait longuement tardé à ratifier. Elle a permis l'introduction d'une procédure de juge unique là où il en fallait trois auparavant, et l'intervention d'un comité de trois juges pour des cas qui, il y a huit mois encore, en mobilisaient sept. Or, le nombre de magistrats européens n'est pas extensible : la Cour de Strasbourg n'en compte statutairement qu'un par État membre du Conseil de l'Europe, soit 47.

Si le «siphon d'évacuation» s'élargit, la cuve, elle, se remplit toujours à haut débit : «Ces chiffres ne doivent pas cacher que toujours plus de requêtes nouvelles nous arrivent», tempère Jean-Paul Costa. Ainsi, le bureau central du Palais des Droits de l'homme en a reçu 7 % de plus qu'en 2009.

Au 31 décembre dernier, 139 650 requêtes dûment formulées attendaient de faire l'objet d'une décision, contre 119 300 en 2009 et 97 300 en 2008.

Le nombre d'arrêts rendus, lui, a baissé: 1499 décisions ont été publiées l'an dernier, contre

1625 l'année précédente. Mais le chiffre est en trompe-l'œil. Car, notent les services de la Cour, les arrêts rendus sont de plus en plus souvent le résultat d'un examen conjoint de requêtes similaires. Moins d'arrêts prononcés, donc, mais plus de citoyens fixés sur leur «sort».

Au bureau central, la provenance des enveloppes ne change pas. Comme les années précédentes, les plaintes venues de Russie, Turquie, Roumanie et Ukraine sont toujours les plus nombreuses. «65% des plaintes viennent de cinq pays seulement», note Jean-Paul Costa, qui les invite à faire «des efforts considérables» pour diminuer le flux par eux-mêmes en «évitant la répétition des mêmes violations» des droits de l'homme.

La Turquie, condamnée 228 fois en 2010, l'a été 83 fois pour durée excessive de procédures judiciaires et 80 fois pour atteinte au droit à la liberté et à la sûreté (maintien en détention sans base légale, par exemple).

La Russie (204 condamnations) cumule près de la moitié des condamnations pour traitements inhumains ou dégradants, dans une grande partie des cas en détention.

La France, d'où proviennent 2676 requêtes pendantes sur 139 650 (13e position), a été condamnée 28 fois (contre 16 arrêts de non-violation), dont 10 fois pour non-respect du droit à un procès équitable.

Anne-Camille BECKELYNCK